

B

Tribunal de Première Instance de Bruxelles
Cabinet du juge d'instruction
Damien Vandermeersch.

PRO JUSTITIA.

Compte-Rendu de la Commission rogatoire internationale exécutée au Rwanda
du 5 juin au 24 juin 1995.

Dossier N° 5 7/95

L'an mil neuf cent nonante cinq, le cinq juin,

Nous, Damien VANDERMEERSCH, Juge d'instruction de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, nous sommes rendu au Rwanda en commission rogatoire internationale du 5 juin 1995 au 24 juin 1995.

Lors de cette commission rogatoire, nous étions, durant la période du 5 juin au 17 juin 1995, accompagné de :

- Monsieur VER ELST-REUL, Substitut du Procureur du Roi de Bruxelles,
- Messieurs Michel WATERPLAS et Michel STASSIN de la police judiciaire de Bruxelles ;

et assisté de notre greffier, Françoise MOIJENS.

En date du 16 juin 1995, Messieurs Marc CORNET et Olivier BOGAERT sont venus nous rejoindre et nous ont accompagné jusqu'au 24 juin tandis que Messieurs Michel WATERPLAS et Michel STASSIN nous ont quitté pour Bruxelles en date du 17 juin 1995.

Nous pouvons relater le déroulement de notre Commission rogatoire comme suit:

LUNDI 5 JUIN 1995

Nous prenons le vol Sabena de 10 heures 10 à destination de Kigali où nous atterrissons à 18 heures 20.

L'équipe de la commission rogatoire y est accueillie par Monsieur André GIELEN, Chancelier de l'Ambassade de Belgique à Kigali et Monsieur Sigurd SCHELSTRAETE, premier secrétaire à ladite Ambassade.

Après avoir accompli les formalités douanières, nous nous rendons à l'hôtel des Mille Collines de Kigali en leur compagnie.

Nous demandons à Monsieur Sigurd SCHELSTRAETE de prendre contact avec le Ministre de la Justice du Rwanda Alphonse-Marie NKUBITO. Ce dernier nous fait alors savoir qu'il peut nous recevoir le 6 juin à la première heure.

Le soir, nous dînons avec Monsieur Sigurd SCHELSTRAETE, qui nous met au courant de l'évolution de la situation au Rwanda depuis notre dernier séjour.

MARDI 6 JUIN 1995.

A huit heures trente, nous nous rendons en compagnie de Monsieur VER ELST et de Monsieur SCHELSTRAETE chez le ministre de la Justice NKUBITO.

Ce dernier nous reçoit vers neuf heures dans son bureau. Il nous confirme son accord pour la poursuite de l'exécution des commissions rogatoires que nous lui avons antérieurement adressées et pour l'exécution des nouvelles commissions rogatoires qu'il a reçues entretemps.

Il nous fait savoir également qu'il a décidé de demander au Procureur de la République de Kigali de charger à nouveau les mêmes enquêteurs de l'exécution des nouveaux devoirs à accomplir dans le cadre de nos commissions rogatoires. Le ministre de la Justice nous confirme également l'autorisation qu'il leur a donnée d'accomplir ces devoirs sur l'ensemble du territoire du Rwanda.

Monsieur NKUBITO nous fait savoir qu'il va prendre contact avec les Procureurs de la République de Butare, de Gisenyi et de Kibungo pour annoncer notre venue.

Lors de notre visite chez le Ministre de la Justice, nous rencontrons également le Procureur de la République de Kigali, Monsieur Silas MUNYAGISHALI, qui nous déclare qu'il avait été informé de notre venue et qui nous confirme les dispositions prises pour l'exécution de nos commissions rogatoires.

Nous nous rendons ensuite à l'ambassade de Belgique. Monsieur SCHELSTRAETE nous communique que nous pouvons disposer, comme lors de notre précédent séjour, de deux pièces dans les locaux de la coopération belge, adjacents à ceux de l'ambassade.

Vers 11 heures, nous recevons la visite de Messieurs Kibibi KAMANZI et Athanase DUSHIMILIMANA, inspecteurs de la police judiciaire de Kigali, qui se chargeront

avec notre assistance de l'exécution de devoirs nécessaires et utiles dans le cadre de nos commissions rogatoires.

Monsieur SCHELSTRAETE nous remet trois documents relatifs à une demande de visa, introduite en novembre 1992, par NDAYAMBAJE Elie.

Nous recevons également la visite de Janvier RUTSINDINTWARI, qui avait assisté l'équipe dans le cadre de l'exécution de nos commissions rogatoires lors de notre premier séjour et qui est autorisé à poursuivre cette collaboration.

A 14 heures, monsieur Michel STASSIN entreprend les démarches en vue de la location d'un véhicule avec chauffeur notamment en vue des déplacements prévus dans le pays.

Nous nous rendons vers 15 heures en compagnie de Monsieur VER ELST et de Monsieur Janvier RUTSINDINTWARI chez le Capitaine-Auditeur Général Joseph NZABAMWITA.

Celui-ci nous communique qu'il charge Monsieur Janvier RUTSINDINTWARI d'apporter sa collaboration et son assistance à l'exécution de nos commissions rogatoires. Nous lui communiquons une liste actualisée des personnes mises en cause dans nos instructions.

Vers 16 heures 30, nous nous rendons dans les bureaux de RWANDATEL afin de s'informer s'il est possible d'obtenir rétroactivement pour le mois d'avril 1994 la liste des numéros appelant et appelés de certaines personnes mises en cause dans nos dossiers. Ces services nous font savoir qu'il vont se renseigner à ce sujet mais qu'en tout état de cause, nous devons disposer des numéros litigieux. A cet effet, ils nous remettent en prêt le dernière annuaire téléphonique du Rwanda qui date de 1990.

Nous y trouvons les numéros de téléphone suivants :

- BAGOSORA Théoneste	84775
- GAKWAYA Jean-Damascène	73303
- HIGANIRO Alphonse	40685
- KARENZI Pierre Claver	30293
- NTUYAHAGA Bernard	75156
- NDINDILYIMANA Augustin	74861
- RWABUKUMBA Séraphin	72822
- Idem	84070
- RWAGAFILITA Pierre Célestin	76894
- RUHIGIRA Enoch	85833
- SINDIBUKWABO Théodore	30172
- SORWAL	30028
- Idem	30347
- KANMABASHI Joseph (habitation MPARE)	30159

A 18 heures, nous rencontrons Monsieur John KARANGWA, second lieutenant à la brigade de gendarmerie de MUHIMA (service documentation), qui nous avait apporté

sa collaboration lors de notre premier séjour. Ce dernier nous communique en copie un document émanant du bourgmestre de la Commune de NYARUHENGERRI, rédigé en Kinyarwanda, concernant l'implication du général major Augustin NDINDILIYIMANA dans les faits du mois d'avril 1994. Ce document mentionne l'identité de plusieurs témoins.

En soirée, nous avons un entretien avec Maître Jean-Bosco IYAKAREMYE, membre de l'ARDHO et du CLADHO que nous avons déjà eu l'occasion de rencontrer lors de notre commission rogatoire du mois de mai 1995.

En ce qui concerne KANYABASHI Joseph, il nous communique qu'il était le bourgmestre de la commune de NGOMA (Butare - centre ville). Le 19 avril 1994, le président du gouvernement intérimaire est venu faire un discours incendiaire à Butare. Lors de ce discours, KANYABASHI Joseph serait intervenu pour approuver le président dans ses exhortations aux massacres. Ce même jour, le préfet de Butare, connu pour sa modération et son opposition à l'extension des massacres, avait été démis de ses fonctions (ce dernier a d'ailleurs été tué peu de temps après lors de son transfert vers GITARAMA). Suivant IYAKAREMYE Jean-Bosco, beaucoup de témoins pourraient apporter des précisions concernant les agissements de KANYABASHI durant les événements.

En ce qui concerne les documents relatifs à MUTABURAKA Sylvain que Mr Jean-Bosco IYAKAREMYE nous avait remis lors de notre commission rogatoire du mois de mai 1995 et rédigés en Kinyarwanda, ce dernier peut nous donner les renseignements suivants :

- Les premiers documents ont été retrouvés au domicile de MUTABURAKA Sylvain. Il s'agit notamment de deux rapports datés respectivement du 6 février 1994 et du 5 janvier 1994 adressés par le vice-président des interahamwe locaux au président de ces interahamwe. Il y est question d'entraînements des interahamwe et de constitution d'une équipe de football ainsi que de la campagne de sensibilisation pour le recrutement de nouveaux interahamwe. Une lettre du 24 janvier constitue un rapport sur l'organisation des interahamwe. Ces documents mentionnent qu'une copie de ces documents est adressée est transmise au président du MRND de Sake, MUTABURAKA Sylvain. Il y a aussi des rapports de réunion d'interahamwe.
- Les autres documents sont constitués de témoignages qui ont été recueillis auprès de personnes qui se trouvaient au dépôt communal de Sake. Actuellement, ces personnes se trouvent vraisemblablement à la prison de KIBUNGO.

Pour ce qui a trait à RWAGAFILITA Célestin, Mr Jean-Bosco IYAKAREMYE nous suggère de nous rendre à Kigarama la commune de RWAGAFILITA. Il y a là un grand nombre de personnes qui viennent de revenir du camp de Kibeho et qui peuvent sûrement apporter leur témoignage sur les agissements de l'intéressé. Il nous signale également qu'il y avait un centre d'interahamwe à Kabarondo, où doivent sûrement se trouver des personnes qui peuvent témoigner également.

Mercredi 7 juin 1995.

A huit heures trente, l'équipe de la commission rogatoire, accompagnée de messieurs Athanase DUSHIMILIMANA, Janvier RUTSINDINTWARI et Kibibi KAMANZI, se réunit en vue de son départ vers Butare. Après un passage dans les locaux de la coopération et au parquet de Kigali, nous quittons Kigali vers 10 heures.

Après le passage de 4 barrages, nous arrivons à Butare vers 13 heures après avoir fait un crochet par le camp de Rubona afin d'annoncer la venue d'une partie de l'équipe le 8 juin.

Nous décidons de constituer trois équipes comportant chacune un membre rwandais ayant les compétences de police judiciaire pour l'exécution des devoirs à Butare.

Avec madame le greffier Moyens et Mr Kibibi KAMANZI, nous nous rendons chez le bourgmestre actuel de la commune de NGOMA, GASANA Samuel. Un Procès-verbal distinct de son audition est rédigé dans le cadre de l'exécution des commissions rogatoires.

En soirée, Monsieur Janvier RUTSINDINTWARI et nous-même rencontrons monsieur GATERA Geoffroy, chirurgien et professeur à l'université. Son audition fait l'objet d'un procès-verbal établi dans le cadre de la commission rogatoire du dossier 60/95.

JEUDI 8 juin 1995.

A huit heures du matin, nous rencontrons Maître RWANGA MPUHWE François (tél. 83411) qui nous communique qu'il possède une lettre émanant d'une certaine Thérésie NYIRAMANA adressée à l'ex-bourgmestre de NGOMA, KANYABASHI Joseph. Il nous suggère de le recontacter à Kigali pour nous remettre une copie de cette lettre. Suivant Me RWANGA, cette lettre fait suite à l'assassinat de neuf personnes dont MUKAGAKWAYA Mélanie et RUSINE. Theresie aurait écrit à KANYABASHI le lendemain de cet assassinat pour lui demander de ne pas piller la maison des victimes parce qu'elle appartenait à son frère Hutu.

Thérésie NYIRAMANA serait actuellement détenue à la prison de Butare.

A 8 heures 45, nous nous rendons chez le procureur de la république de Butare, qui nous confirme le message que il nous avait communiqué la veille, à savoir qu'il marquait son accord pour l'exécution de nos commissions rogatoires. Il avait d'ailleurs été contacté par le ministre de la Justice à ce sujet. Le procureur de la République nous autorise également à faire procéder à des auditions à la prison de Butare.

A 9 heures 15, nous nous rendons à la prison de Butare en compagnie de Melle MOIJENS et de monsieur Athanase DUSHIMILIMANA.

Nous y procédons à l'audition de trois personnes, à savoir :

- Monsieur TWAGIRAMUNGU Jean-Baptiste ;
- Madame NYIRAMANA Thérèse ;
- Monsieur KARASIRA Théophile.

Des procès-verbaux distincts de ces auditions sont établis dans le cadre des commissions rogatoires internationales.

Entretemps, Monsieur VER EST se rend en compagnie de Monsieur Janvier RUTSINDINTWARI à la "réorganisation school" de Rubona où il est procédé à l'audition de l'adjudant chef BUGINGO.

A midi moins quart, nous nous rendons à l'usine d'allumettes la SORWAL qui se trouve dans les environs immédiats de la prison. Nous y rejoignons l'équipe de la police judiciaire. Nous avons alors l'occasion de rencontrer le directeur de l'usine et de faire le tour de l'usine et de ses alentours et notamment du champ où un caterpillar aurait effectué des travaux de nivellement. Un dossier photos et vidéo des lieux a été établi par la police judiciaire.

A 12 h 45, nous rencontrons NYAMANSWA François en compagnie de monsieur Athanase DUSHIMILIMANA et son audition fait l'objet d'un procès-verbal établi dans le cadre de nos commissions rogatoires internationales.

A 14 heures trente, monsieur Athanase DUSHIMILIMANA entend en notre présence trois personnes, à savoir

- BUKURU Jean-Baptiste ;
- MUTUNGIREHE Emmanuel ;
- NTIHEMUKA Jean-Damascène.

Des procès-verbaux de ces auditions sont établis dans le cadre de l'exécution de nos commissions rogatoires.

A 15 heures, Mr Kibibi KAMANZI procède à l'audition de Straton SANSO en présence de Mr VER ESLT. Cette audition est suivie de celle de KABANO Alphonse et de celle du père JEROME en présence des même personnes.

A 16 heures trente, nous nous rendons à la préfecture de Butare où nous rencontrons le sous-préfet HARERIMANA Augustin. D'après ses souvenirs, un dossier concernant KANYABASHI a été constitué au niveau de la préfecture mais il serait entre les mains du responsable des services de l'état major de l'armée qui s'occupait de la sécurité de la préfecture de Butare. Il nous suggère de prendre contact à ce sujet avec le lieutenant MUTIGANDA Francis à l'état major de l'armée à Kigali.

Au moment des événements, le sous-préfet nous communique qu'il se trouvait au Burundi. A Butare, il y avait quatre sous-préfets et lui-même a été remplacé durant les événements. Il a repris ses fonctions par après. En ce qui concerne KANYABASHI Joseph et NDAYAMBAJE Elie, ils sont, suivant le sous-préfet, tous deux connus comme étant impliqués dans les massacres. Il y aurait des rescapés qui pourraient témoigner de leurs agissements.

Sur le cours des événements, le sous-préfet nous dit qu'il n'était pas exceptionnel que des personnes qui participaient activement aux massacres aient, dans le même temps, protégé ou même sauvé un ou plusieurs tutsi avec qui elles étaient liées.

En ce qui concerne HIGANIRO Alphonse, le sous-préfet a entendu avant les événements qu'il avait recruté beaucoup d'interahamwe dans son usine. HIGANIRO était connu comme extrémiste MRND-CDR. Son épouse était de la CDR.

Suivant le préfet, le procureur de la République dispose d'un dossier sur SEMWAGA Félix, détenu à Butare dans lequel pourraient se trouver des documents intéressants.

Nous quittons le sous-préfet à 17 heures 10 et nous nous rendons à l'hôtel IBIS où nous poursuivons la rédaction du présent procès-verbal.

Vendredi 9 juin 1995.

A huit heures trente, nous rencontrons différentes personnes dont le témoignage peut être contributif à notre enquête et l'équipe de la commission rogatoire procède en conséquence à l'audition de ces personnes, à savoir :

- MUKAKABERA Françoise ;
- MUKAMUSONI Efrasié ;
- MUKANGARAMBE BEYATA ;
- NDENGIYINTWARI Justin ;
- RUBAYIZA Aloys ;

Des procès-verbaux de ces auditions sont établis dans le cadre de l'exécution de nos commissions rogatoires.

A onze heures trente, nous rencontrons au poste de gendarmerie de Butare le Major Andrea KAGAME à qui nous exposons l'objet de nos commissions rogatoires. Ce dernier nous invite à le recontacter lors de notre prochain séjour à Butare. Toutotemps il va tenter de rassembler des informations. Il nous fait savoir qu'une certaine UWIMPUHWE Glorioso pourrait nous communiquer la copie d'un document retrouvé dans la maison d'HIGANIRO Alphonse. Il s'agirait d'une lettre adressée par HIGANIRO au président.

En compagnie de Madame le greffier MOJENS et Athanase DUSHIMILIMANA, nous prenons la direction de la commune de Muganza. Après une heure de route, nous arrivons dans cette commune et nous y rencontrons le bourgmestre RUZIBIZA Aloys. Ce dernier nous confirme qu'il est bien l'auteur du courrier du 3 mars 1995 adressé au Gouvernement rwandais et au tribunal international. Celui-ci nous communique qu'il est en fonction depuis le mois de septembre 1994. Il n'était pas présent lors des événements mais il y a eu beaucoup de victimes dans sa commune. Il nous montre une photo qu'il a retrouvée dans les bureaux de la commune sur laquelle apparaissent, suivant les mentions figurant au verso, NDAYAMBAJE Elie et Monique VERMANDELLE, ex-responsable du centre de santé - Kiraramabogo.

En notre présence, Monsieur Athanase DUSHIMILIMANA procède à l'audition de Monsieur GABRIEL NKUBIBIZA, dont procès-verbal est établi dans le cadre de l'exécution de la commission rogatoire.

Nous quittons MUGANZA vers 14 heures 45 et nous prenons le chemin de retour vers Butare et ensuite vers KIGALI. Entretemps, nous téléphonons à la société qui emploie SEMINEGA Jean-Bosco, où nous laissons le message de nous recontacter.

Samedi 10 juin 1995.

Nous poursuivons le matin la rédaction du présent procès-verbal et nous nous rendons dans les locaux de la coopération pour établir différentes copies de documents.

Vers midi, nous rencontrons Monsieur DERAEDT, enquêteur belge engagé par le Tribunal international qui nous propose de rencontrer le procureur adjoint RACOTOMANANA. Un rendez-vous ultérieur sera fixé à cet effet.

A 12 h 30, nous rencontrons le capitaine Emmanuel BAYINGANA, directeur du service de la documentation à l'état major de la gendarmerie, que nous avons déjà rencontré lors de notre précédente commission rogatoire. Ce dernier s'engage à effectuer certaines recherches dans le cadre de nos dossiers.

A quinze heures, nous partons avec Monsieur le substitut de l'auditeur, Janvier RUTSINDINTWARI afin de retrouver la résidence actuelle de Mr SEMINEGA Tharcisse. Les auditions de ce dernier et de sa fille font l'objet de procès-verbaux distincts établis dans le cadre de l'exécution des Commissions rogatoires.

Dimanche 11 juin 1995.

A 9 heures, l'équipe de la commission rogatoire prend la route de Gisenyi après avoir cherché le second-lieutenant John KARANGWA qui est chargé de nous escorter (notamment pour le passage des barrages).

Nous arrivons à Gisenyi vers 12 heures 45.

A 14 heures, nous rencontrons le docteur Charles ZILNWABAGABO, préfet de Gisenyi. Lors de notre entretien qu'il n'a pas souhaité voir prendre la forme d'une audition, celui-ci nous communique les éléments suivants :

"Avant les événements, j'ai fait un séjour à Paris du 8 janvier au 4 avril 1994. J'étais à Kigali le 6 avril et ne suis arrivé à Gisenyi que le 20 avril, date à partir de laquelle j'ai exercé les fonctions de préfet. Lorsque j'ai été désigné comme préfet, je ne pouvais pas refuser.

HIGANIRO Alphonse était à Gisenyi durant cette période. Je l'ai vu à plusieurs reprises. Il participait aux réunions du MRND-CDR. J'en ai été personnellement témoin.

Il y avait beaucoup de réfugiés de l'entourage du président à Gisenyi. Je voyais HIGANIRO actif avec d'autres membres du MRND, connus pour leur extrémisme. Je les voyais tous ensemble.

J'ai vu une seule fois son épouse au Méridien en compagnie d'autres extrémistes.

J'ai personnellement aidé les gens qui étaient cachés dans la cathédrale de Nyrumbo (?), qu'on voulait faire mourir de faim. Je leur ai fait acheminer de la nourriture à l'insu de leurs gardes mais il ont été éliminés malgré tout par après. J'ai eu moi-même des menaces parce que je les avais nourris. Il y avait pourtant sur place des gendarmes pour les garder mais ils ont affirmé qu'ils n'avaient rien pu faire. J'ai demandé immédiatement au procureur de la république d'ouvrir une enquête mais celle-ci n'a pu avoir lieu à cause des autres événements. J'ai voulu supprimer des barrières et j'ai appris que lors d'une réunion, HIGANIRO s'y est déclaré opposé. J'ai toutefois réussi à supprimer certaines barrières durant un certain temps.

En ce qui concerne RWAGAFILITA Célestin, il est venu chez moi le 12 juillet. Il était accompagné de militaires et des interahamwes. Il prétendait qu'il était chargé de protéger les gens de l'administration mais je pense qu'il était plutôt chargé de me tuer. RWAGAFILITA venait me dire de faire fuir les gens vers le Zaïre. Il m'a dit de donner des ordres en ce sens à la population. J'ai refusé de les obliger. Avec ses troupes, RWAGAFILITA obligeait les gens à fuir vers le Zaïre. Il voulait faire fuir les gens au nom du gouvernement. Il se disait chargé de la sécurité par le gouvernement alors que normalement il était retraité. Je sais que c'était un extrémiste de Kibungu qui empêchait les autres partis de s'y implanter.

Le malheur dans ce pays, c'est que tous les partis se sont tous scindés en extrémistes. Power d'une part et de l'autre côté, les autres qui n'étaient pas d'accord. Les ailes extrémistes des différents partis se sont quant à elles regroupées ensemble.

Pour ce qui a trait à BAGOSORA Théoneste, je considère qu'il est le cerveau, le moteur des événements. J'avais dressé pour moi-même une liste des personnes que je tenais comme responsables: BAGOSORA y venait en tête. Durant les mois de mai et de juin 1994, j'ai rencontré certains ministres qui m'ont expliqué comment cela s'était passé la nuit du 6 au 7 avril 1994. Il m'ont dit que c'était BAGOSORA lui-même qui les a choisis et qui est venu les chercher. Il en fut de même pour le président intérimaire. C'est BAGOSORA avec le gouvernement intérimaire qui a encouragé les massacres. Moi-même j'ai été témoin le 6 avril à 20 heures que les G.P. quadrillaient le quartier de KINHURURA à Kigali. C'était anormal. On sentait que quelque chose se préparait.

BIKINDI était un extrémiste. Il avait écrit des chansons extrémistes. Je l'ai vu plusieurs fois à Kigali dans les meetings du MRND.

Shingiro MBONYUMUTWA était un extrémiste du MDR Power. Avec son beau-frère, il disait que tous les tutsis étaient mauvais et qu'il fallait les tuer. J'ai eu une altercation avec son beau-frère MBONAMPEKA qui fut ministre de la Justice.

RWABUKUMBA Séraphin avait un rôle au niveau financier. Il était le beau-frère du président HABYARIMANA. J'ai entendu qu'il s'occupait de l'achat des armes.

En ce qui concerne RUGGIU Georges, je me disais que c'était un voyou, un aventurier. Il traduisait ce que les autres avaient dit en Kinyarwanda sur R.T.L.M.. Il traduisait les mêmes sentiments que les autres speakers sur RTLM.

Je voudrais encore ajouter que certains massacreurs ont pu dans le même temps protéger ou sauver un ou plusieurs tutsis tout en tuant d'autres. J'ai rencontré beaucoup de gens qui avaient tué et qui, pour s'innocenter après, disaient qu'ils avaient protégé des tutsi et c'était même parfois vrai. Mais s'ils avaient protégé l'une ou l'autre personnes menacées, c'était souvent par intérêt ou contre de l'argent."

Lundi 12 juin 1995.

A huit heures 15, nous nous rendons au Parquet de Gisenyi, où nous sommes reçus par Mr. Léonard MUKESHIMANA, substitut du procureur de la République, faisant fonction de procureur. Nous lui exposons l'objet de notre visite. Il nous confirme son accord pour l'exécution des commissions rogatoires dans sa circonscription et autorise les enquêteurs rwandais qui nous accompagnent à accomplir tous les devoirs utiles à nos enquêtes.

Nous évoquons avec lui le dossier relatif au meurtre des trois coopérants belges à Rambura et notamment le fait qu'un certain TWIBANIRE Anaclet serait détenu à la prison de Gisenyi pour ces faits.

Il fait rechercher le dossier de l'intéressé et nous communique que celui-ci contient l'audition de l'inculpé et plusieurs auditions de témoins réalisées en Kinyarwanda. Il y est bien question du meurtre de trois blancs à Giciye. A notre demande, le procureur de la République remet à la commission rogatoire une copie de ce dossier.

Nous nous dirigeons alors vers la prison de Gisenyi en compagnie du substitut du procureur de la République, de madame le Greffier Moijens et de Monsieur Janvier RUTSINDINTWARI. Ce dernier y procède à l'audition de

TWIBANIRE Anaclet, dont l'audition fait l'objet d'un procès-verbal distinct établi dans le cadre de la commission rogatoire.

Entretemps, il est procédé à l'audition de différents témoins par monsieur Athanase DUSHIMILIMANA en présence de Mr VER ELST.

Vers 15 heures, nous nous dirigeons vers la brasserie de Gisenyi, la BRALIRWA, où l'on nous communique qu'il n'est pas possible d'y rencontrer le responsable du service commercial. Nous sommes invités à y retourner le lendemain.

Ensuite, nous nous rendons à la maison que possédait HIGANIRO Alphonse à Gisenyi (Kifuye). Cette maison est actuellement abandonnée. Il s'agit d'une maison très spacieuse en bordure du lac Kivu. Nous prenons des photos de la maison. L'audition sur place d'un voisin fait l'objet d'un procès-verbal distinct établi dans le cadre de la commission rogatoire.

A 18 heures 30, nous rencontrons à l'hôtel Méridien monsieur Potien NAYIHORANYE, agent-cadre de la BRALIRWA. Celui-ci nous invite à nous adresser au responsable du service commercial pour obtenir les historiques des commandes. La comptabilité de l'usine est informatisée. Le chef d'agence-directeur Emmanuel SIMAYOBWE en poste durant les événements est actuellement réfugié au Zaïre. D'après les renseignements que Monsieur Potien NAYIHORANYE a reçus, les militaires prélevaient durant les événements de la bière.

Vers 20 heures, nous rencontrons avec Monsieur Janvier RUTSINDINTWARI Monsieur BUTERA Alphonse, qui occupe actuellement la maison d'un Belge qui a quitté le Rwanda en mars 1994. Cette maison aurait été occupée par RWAGAFILITA Pierre-Célestin durant les événements. L'audition de cette personne fait l'objet d'un procès-verbal distinct.

Mardi 13 juin 1995.

A 7 heures trente, nous quittons l'hôtel pour nous rendre à la BRALIRWA où nous sommes reçus par Monsieur Potien NAYIHORANYE, agent-cadre de cette société que nous avons rencontré la veille. Nous y rencontrons le directeur de la BRALIRWA, Monsieur JOLIE ainsi que le responsable de la comptabilité. L'audition de ce dernier ainsi que la remise de certains documents font l'objet d'un procès-verbal distinct établi dans le cadre de la commission rogatoire.

Vers 10 heures, nous quittons GINSEYI pour nous rendre dans la paroisse de Rambura (commune Giciye) où nous arrivons vers 12 heures. Il s'agit du lieu où vivaient les trois coopérateurs belges qui ont été tués le 7 avril 1994. Nous y rencontrons le bourgmestre de la commune de Giciye, Innocent

NTAWUMENYUMUNSI. Il nous dit qu'il n'était pas présent lors des événements. Comme nous arrivons en cours de réunion du conseil communal, nous avons l'occasion de rencontrer les conseillers de la commune. L'audition de deux d'entre eux fait l'objet de procès-verbaux distincts. Suivant des renseignements reçus sur place, SEBATASHA se prénommerait Bernard et était l'assistant-bourgmestre de la commune de KARAGU.

Nous nous rendons ensuite au collège KIBIHEKANE à Rambura, où travaillaient Olivier DULIEU et Antoine GODFRIAUX. Nous y rencontrons le nouveau directeur du collège, Mr Alexis MUSEMINALI NYAMUKEBA. L'ancien directeur serait à l'heure actuelle au Zaïre.

A la demande de la commission rogatoire, le directeur nous permet de consulter certains documents figurant dans un dossier intitulé Nord-Sud coopération et ADEGOGIKA. Il nous autorise à emporter certains documents pouvant présenter un intérêt pour notre enquête. Un procès-verbal distinct est établi à ce sujet.

Avant notre départ pour Kigali, nous avons l'occasion de visiter la maison des époux GODFRIAUX-ANDRE.

Nous rentrons à Kigali où nous arrivons à 19 heures 45.

Mercredi 14 juin 1995.

A 7 heures 10, nous prenons contact téléphonique avec Jean-Marie Vianney VALOIS avec qui nous convenons de nous rencontrer avec Longin RUDASINGA samedi 17 juin (l'heure étant encore à préciser).

A 9 heures 30, nous rencontrons le capitaine Emmanuel BAYINGANA et le second-Lieutenant John KARANGWA. Suivant leurs services, le colonel BAGOSORA serait à Yaounde. Le capitaine Emmanuel BAYINGANA nous dit qu'il peut nous communiquer une copie de l'enregistrement du discours du président du gouvernement intérimaire le 19 avril à Doyere ainsi que du discours en réponse de KANYABASHI. Il nous fixe également un rendez-vous avec le colonel GATSINSI pour le vendredi 16 juin à 10 heures. Il va tenter de fixer également un rendez-vous avec le colonel Innocent BAVUMAGENSHI. Il a tenté par ailleurs de prendre contact avec l'ancien chef de la sécurité de Butare, MUTIGANDA Francis qui détiendrait un dossier ou des documents concernant KANYABASHI. Il nous signale enfin que le responsable de la gendarmerie Cyriaque HABYARABATUMA se trouve actuellement à Butare et pourrait y être entendu.

Ensuite nous poursuivons l'établissement du présent procès-verbal ainsi que la dactylographie des procès-verbaux d'audition établis en minutes.

A 17 heures 50, nous rencontrons Jean-Bosco SEMINEGA à l'hôtel des mille collines. En raison d'autres auditions déjà planifiées, nous lui proposons de nous voir le vendredi 16 juin à 18 heures.

A 18 heures, nous rencontrons Mr Tharcisse SEMINEGA et son épouse. L'audition de ces deux personnes fait l'objet d'un procès-verbal distinct.

Jedi 15 juin 1995.

A huit heures 30, nous partons en compagnie de notre greffier et de Monsieur Kibibi KAMANZI à KIBUNGO, où nous arrivons à 10 heures 30.

Nous nous rendons au parquet local où en l'absence du procureur de la République, qui se trouve à Kigali ce jour-là, nous sommes reçu par Monsieur RUMBUGUZA NTEZIRYAYO, Inspecteur de police judiciaire à Kibungo. Ce dernier met à notre disposition un local pour procéder aux auditions et s'engage à faire le nécessaire pour l'extraction de la prison des personnes que nous souhaitons entendre.

Entretiens, nous nous rendons à la préfecture où nous devons rencontrer une personne qui, suivant Kibibi KAMANZI, disposerait d'information concernant RWAGAFILITA Pierre. Cette personne est malheureusement absente et nous ne pouvons pas rencontrer le préfet parce qu'il est en réunion.

Nous nous rendons ensuite au poste de gendarmerie de KIBUNGO où nous sommes reçu par le responsable, Mr KAMANZI Egide. Celui-ci nous communique qu'il est en train de constituer un dossier concernant RWAGAFILITA mais que ce dossier n'est pas prêt à ce jour.

Nous retournons ensuite au parquet où Mr KAMANZI Kibibi procède en notre présence à l'audition de quatre personnes, à savoir :

- SENYENZI Modeste ;
- RENZAHIC Félicien ;
- NSANGANIRA Christofori ;
- MUKANTAGWABIRA Modeste alias Marie.

Ces auditions font l'objet de procès-verbaux distincts établis dans le cadre de la commission rogatoire internationale.

Mr RUMBUGUZA NTEZIRYAYO nous communique également que dans les dossiers ouverts au Parquet à charge de personnes résidant à Sake, la plupart de celles-ci mettent en cause MUTABARUKA Sylvain.

Le même jour, Messieurs VER ELST et Janvier RUTSINDINTWARI se rendent à la "reorganisation school" de Gako où ils arrivent à 10 heures 45. Ils y procèdent à l'audition du colonel Balthazar NDENGEYINKA, du major

Lambert RUGAMBAJE et de l'adjudant GASHUMBA. Ils reviennent à Kigali vers 18 heures trente.

Vendredi 16 juin 1995.

A 9 heures trente, nous nous rendons au camp de Kigali en vue de procéder à l'audition du colonel GATSINZI Marcel.

Ses bureaux sont situés à 100 mètres de l'endroit où ont été tués les dix casques bleus belges. Nous avons l'occasion de constater que le bâtiment où ont été tués les casques bleus est situé à l'entrée du camp à environ 15 mètres de la voie publique.

L'audition de GATSINZI Marcel fait l'objet d'un procès-verbal distinct.

A quinze heures, nous rencontrons également au camp de Kigali le lieutenant-colonel Innocent BAVUGAMENSHI. Son audition fait l'objet d'un procès-verbal distinct.

Les services de l'ambassade nous communiquent une copie du dossier de demande de visa au nom de KANYABASHI Joseph.

Samedi 17 juin 1995.

Nous nous rendons dans les locaux de la coopération pour effectuer différentes copies et préparer notre nouveau déplacement à Butare.

Entretemps, à 9 heures, Monsieur Luc VER ELST-REUL rencontre à l'hôtel des mille collines Monsieur BUTERA Charles, né à Kombé (Kigali), le 24 août 1963, résidant à Kigali qui nous informe que son épouse, MUSABYEMARIYA Chantal, née le 31 juillet 1967 à Kigombe (Ruhengeri) et son fils BUTERA Chrispin, né le 26 novembre 1992 à Kacyiri (Kigali-Ville) ont été assassinés dans le courant du mois de juin 1994 à Butare.

Monsieur BUTERA communique ce qui suit :

- Il avait envoyé à Butare son épouse et son fils dès février 1994, suite à l'assassinat de GATABASI. Plusieurs fois auparavant, il avait déjà envoyé son épouse pendant les périodes troubles à Butare, Sovu, dans le couvent des soeurs bénédictines où vivait une religieuse, tante de son épouse, la soeur Scholastique.

- Toutes les religieuses et les membres de leurs familles respectives qui s'étaient réfugiés au couvent se sont protégés dans le couvent, seule la supérieure, soeur Gertrude, pouvait sortir.

- Dans un premier temps, le personnel non religieux du couvent a été tué, les religieuses ayant pu protéger les membres de leurs familles. A un certain

moment, soeur Gertrude n'a plus voulu protéger ses consoeurs et leurs familles. Elle a fait appel au bourgmestre de HUYE, Jonathan RUREMESHU, qui est venu chercher les familles à Sovu en camionnette le 6 juin 1994 et il les a conduites au Bureau communal de Huye. Mr BUTERA ne sait pas exactement comment les personnes ont été tuées. Il est certain que si les familles étaient restées avec les religieuses dans le couvent, des personnes auraient pu être sauvées.

- Certains enfants ont survécu aux blessures encourues. Ils résident à Butare et pourraient témoigner. Huit religieuses ont ultérieurement trouvé la mort lors de leur évacuation vers Bukavu. Quatre religieuses (soeur Scholastique, soeur Marie-Bernard, soeur Annunciata et une quatrième religieuse dont Monsieur Butera ne se souvient pas du nom) pourraient aussi témoigner tout comme le frère Jean Damascène NDAJAMBAJE.

- La soeur Gertrude MUKANGANGA serait en Belgique.

Mr VER ELST-REUL a invité Monsieur BUTERA à adresser une plainte circonstanciée aux autorités rwandaises et dont il nous réserverait une copie.

A 10 heures, nous avons rendez-vous à l'hôtel des mille collines avec deux témoins, VALOIS Jean-Marie et RUDASINGWA Longin, qui se présentent vers 10 heures 45.

L'audition des ces deux témoins fait l'objet de procès-verbaux distincts établis dans le cadre de l'exécution des commissions rogatoires. Une confrontation entre les deux témoins est également réalisée après leurs auditions à 15 heures 10.

Entretemps, nous avons un rendez-vous à 14 heures 30 avec Monsieur Jean-Bosco SEMBEGA (témoin dont le nom nous avait été suggéré par Mr V/11 YPERSEELE) qui ne s'est pas présenté au rendez-vous (il avait déjà annulé un autre rendez-vous fixé le vendredi 16 juin à 18 heures). Nous tentons de prendre contact téléphonique avec lui mais en vain.

Nous poursuivons ensuite la rédaction du présent procès-verbal.

Dimanche 18 juin 1995.

A 10 heures 15, l'équipe de la commission rogatoire quitte l'hôtel et effectue une reconnaissance de différents lieux cités dans le cadre du dossier du meurtre des dix casques bleus, à savoir la maison de la première ministre Agathe UWILINGIYIMANA devant laquelle se trouvent toujours les épaves calcinées de deux jeeps des casques bleus belges, l'ESM, le bâtiment du camp de Kigali devant lequel et dans lequel les casques bleus belges ont été tués, l'hôpital de Kigali et les trajets suivis par les casques bleus.

Nous essayons ensuite de recontacter Jean-Bosco SEMINEGA pour le rencontrer mais en vain.

A 14 heures, nous quittons Kigali pour Butare où nous arrivons vers 17 heures.

A 17 heures 30, nous rencontrons Jean-Marie VALOIS qui avait été entendu la veille. Nous évoquons avec lui les auditions de la veille et notamment la discordance entre ses déclarations et celles de Longin RUDASINGWA concernant la présence de ce dernier lors de l'épisode du meurtre d'un garçon à un barrage. Jean-Marie VALOIS nous confirme bien que ce qu'il a dit était la vérité mais que nous devons comprendre que Longin RUDASINGWA a peur et craint que cet épisode puisse lui nuire. Il nous rappelle que le frère de Longin RUDASINGWA est actuellement incarcéré à la prison de Kigali, précisément pour avoir fréquenté le capitaine NIZEYIMANA.

Lundi 19 juin 1995.

Nous prenons différents contacts en vue de l'audition de témoins.

A neuf heures, Mr VER ELST-REUL et mr ATHANASE DUSHIMILIMANA rencontrent MINANI Gaspard dont l'audition fait l'objet d'un procès-verbal distinct.

Ce dernier invite les enquêteurs belges à contacter Charles NTAMRAKA, professeur de la faculté de droit de Kigali, résidant actuellement à Bruxelles 1040, rue du Noyer 328 (tél. 736.70.84 et 03.8202911 ou 010474766). Il peut fournir des informations au sujet de GAKWAYA Jean.

A 9 heures trente, nous rencontrons Jean-Baptiste SEBUKANGA, déjà entendu dans le cadre de la commission rogatoire, qui se propose de nous montrer quelques exemples de maisons qui aurait été détruites ou rasées lors des événements sur ordre de KANYABASHI Joseph (cf. audition du témoin GITEFANO Thaciana).

Nous prenons ainsi différentes photos des maisons des personnes suivantes : de GATARI Athanase (splendide maison qui a été rasée et dont la clôture a été détruite et où des bananiers ont été plantés dans la cour), d'un rotarien du nom de Déo HAKIMANA, d'un agent de l'économat des pères missionnaires, de Sylvain BAZUMUTIMA, d'un certain KARASI (avec photo de son taxi - d'après Mr SEBUKANGA, c'était une très belle maison), d'un prénommé Ignace, du président du Rotary GARAMBE Jérôme, d'un certain KAMISIO de l'économat et enfin du témoin GITEFANO. Un dossier photos est établi.

Kibibi KAMANZI procède ensuite à l'audition de Mr MUBILIGI Gérard, patron de l'hôtel "Chez nous" en relation au dossier de Kanyabashi Joseph.

Nous rencontrons ensuite Vincent KABANDANA au centre des taxis-vélos qui a caché la famille SEMINEGA durant les événements. L'audition de ce dernier fait l'objet d'un procès-verbal séparé.

A 12 heures, des membres de la commission rogatoire rencontrent Monsieur Vincent KAGERUKA, sous-préfet de Butare, chargé des affaires économiques, techniques et sociales. L'audition de ce dernier fait l'objet d'un procès-verbal distinct.

Vers 14 heures 15, nous nous rendons à l'administration communale de NGOMA où nous rencontrons Jean-Baptiste UWEMEYE. Ce dernier nous remet une copie d'une carte du Rwanda reprenant les différentes communes ainsi que d'une carte détaillée de la préfecture de Butare.

Nous rencontrons ensuite différents témoins à la procure de Butare dont l'audition fait l'objet de procès-verbaux distincts.

A 17 heures, nous rencontrons TWAGIRAYEZU Emmanuel dont l'audition fait l'objet d'un procès-verbal distinct.

Vers 18 heures 30, nous rencontrons Lambert BYEMAYIRE dont l'audition fait l'objet d'un procès-verbal distinct.

Mardi 20 juin 1995.

A huit heures trente, nous nous rendons au parquet du procureur de la république de Butare où nous rencontrons le procureur de la république. Ce dernier décide de mettre à notre disposition deux inspecteurs de police judiciaire de sa circonscription, à savoir Messieurs BAYINGANA Faustin et RUTABANA Jean-Damascène, pour mener les enquêtes dans la commune de Muganza. A ce stade, il ne peut nous fournir d'autres informations pertinentes dans le cadre des dossiers dont nous sommes chargés.

A 9 heures 30, nous quittons Butare pour la commune de Muganza où nous arrivons vers 10 heures 45. Les inspecteurs de police judiciaire procèdent en notre présence à l'audition de nombreux témoins. Des procès-verbaux distincts de ces auditions sont établis dans le cadre de l'exécution des commissions rogatoires.

Vers 13 heures trente, nous partons avec le bourgmestre RUZIBIZA Aloys et l'abbé Wellars MUGENGANA pour prendre différentes photos des lieux dont question dans les différentes auditions. Un dossier photos de ces différentes prises de vue sera établi.

Nous passons ainsi devant la maison de la famille NKUNDABERA Herménégilde, qui a été rasée. Nous remarquons un tas de briques empilées sur la parcelle. L'abbé Wellars MUGENGANA nous explique que ces briques proviennent de la maison détruite et étaient destinées à être réutilisées pour

d'autres maison. Il rappelle les paroles qu'aurait dites NDAJAMBAJE Elie ("Détruisez leurs maisons et construisez les vôtres").

Nous prenons une photo d'un monument construit à la mémoire des victimes du génocide à l'endroit d'une fosse commune où l'on a retrouvé 102 personnes.

Nous nous rendons ensuite à l'église de MUGOMBWA. Il y a en fait sur ce lieu deux bâtiments d'église, le vieux et le nouveau. C'est dans le nouveau bâtiment que de nombreuses personnes s'étaient réfugiées et auraient été assassinées à la grenade. Nous prenons des photos d'une des portes d'entrée sur laquelle apparaît des éclats de grenades. Le prêtre italien de cette paroisse avait fermé les portes, pensant ainsi protéger les personnes réfugiées dans son église. Les agresseurs ont jeté de l'essence sur la porte et y ont mis le feu ainsi qu'une grenade. La porte a ainsi été forcée. Nous constatons à l'intérieur de l'église les impacts de six grenades qui auraient été lancées sur les masses de gens regroupés. Des bancs ont été arrachés suite à l'explosion des grenades et des trous dans le toit résultant de leurs impacts sont visibles. Les fenêtres de l'église sont également brisées.

Le bourgmestre nous mène alors à une fosse septique qui, avant les événements, avait une profondeur de 30 mètres. Elle a été remplie de cadavres et elle n'a plus à l'heure actuelle, que trois mètres de profondeur. Nous découvrons une autre fosse où suivant le bourgmestre, auraient été ensevelis plus de 2.000 corps.

Nous visitons ensuite la maison qu'occupait NDAJAMBAJE Elie. Cette maison est actuellement vide. Nous constatons contre un mur extérieur de la maison une baignoire et une chasse. L'abbé Wellars MUGENGANA nous communique que NDAJAMBAJE Elie n'avait pas de baignoire dans sa maison et que selon toute vraisemblance, cette baignoire proviendrait du pillage d'une maison de victimes. A côté de la maison, se trouve un petit bâtiment dans lequel NDAJAMBAJE aurait logé les miliciens durant les événements.

Nous nous rendons ensuite à l'endroit de la maison des parents de Wellars MUGENGANA qui est situé en face de la maison de NDAJAMBAJE. La maison des parents a été rasée totalement et la maison des enfants a été fortement endommagée.

Nous constatons que les maisons environnantes (plusieurs dizaines de maisons) qui appartenaient, suivant Wellars MUGENGANA, aux membres de sa famille (clan) ont toutes été rasées.

Wellars MUGENGANA nous explique que, près de la frontière avec le Burundi, aux endroits de passage, se trouvaient des camps de réfugiés burundais extrémistes qui avaient fui les événements au Burundi après la mort de NDADAYE Melchior. Ils étaient autour de 80.000 réfugiés. Jusqu'au 17 avril, on pouvait passer la frontière. Mais à partir du 18 avril, ils ont commencé à monter à partir des frontières pour obliger les gens à rebrousser chemin et à s'entasser à l'intérieur du pays. La fuite vers le Burundi était devenue quasi-

impossible. Il ajoute encore que NDAJAMBAJE avait beaucoup d'amis mais c'était par intérêt. Les amis belges étaient notamment ceux qui finançaient ses projets.

Mr Kibibi KAMANZI procède encore à l'audition d'un témoin dans le cadre du dossier 37/95.

Mercredi 21 juin 1995.

Nous nous rendons à la préfecture où le sous-préfet, Vincent KAGERUKA, nous remet un courrier que le bourgmestre de la commune de NGOMA, Mr GASANA, a adressé à la commune belge de Wevelgem, jumelée avec sa commune.

Nous nous rendons ensuite à l'université où Monsieur KAYUMBA est réentendu brièvement.

A 10 heures, nous nous rendons à la colline de Kabuye, commune Ndora, secteur Gisagara en compagnie de Michel CAMPION, responsable de l'hôtel Ibis. Ce dernier nous conduit à cette colline où 27.000 personnes auraient été tuées au mortier. Ces personnes venaient des communes de Muganza, Ndora, Kibaya, Muyaga et Nyarunhengeri.

Des travaux d'exhumation des corps sont actuellement en cours. Les corps avait été ensevelis dans des fosses septiques ou dans des maisons qui ont été détruites et recouvertes au bulldozer. Suivant un des ouvriers travaillant sur place, les victimes auraient été rassemblées sur cette colline avec la promesse que les Français viendraient les protéger. C'était une colline habitée majoritairement de tutsi et comme les victimes se seraient défendues, on aurait tiré au mortier des deux côtés de la colline.

Nous avons pu constater les empreintes du travail au bulldozer. Michel CAMPION nous fait la réflexion qu'auparavant, on ne voyait pas de bulldozer et qu'au moment des événements, des bulldozers ont apparu dans des coins tout-à-fait reculés.

A 13 heures 30, nous rencontrons le responsable du guest-house de l'U.N.R. et son audition fait l'objet d'un procès-verbal distinct établi dans le cadre la commission rogatoire.

A 14 heures 30, nous nous rendons à la prison de Butare où est entendu un détenu dans le cadre du dossier 60:95.

A quinze heures quinze, Monsieur VER ELST se rend à la maison occupée auparavant par HIGANIRO Alphonse (tél. 30231) et il y rencontre Francine MUGENI, née à Kigali le 31 juillet 1971, étudiante à l'UNR. Celle-ci l'informe de ce qu'au début mai 1995, elle a retrouvé dans la maison d'HIGANIRO Alphonse un document émanant de l'intéressé et adressé au président de la

république. Elle a remis ce document à sa grande soeur Gloriose UWIMPUHWE qui travaille actuellement à Kigali au C.R.S. (tél. 82112 ou 82109).

A 17 heures, nous quittons Butare pour Kigali, où nous arrivons après le passage de plusieurs barrages.

A 19 heures 30, nous nous présentons au domicile de Gloriose UWIMPUHWE, qui nous remet des documents qui ont été retrouvés par sa soeur dans la maison d'Higaniro Alphonse à Butare. Elle va vérifier si d'autres documents ne pourraient être trouvés.

Jeudi 22 juin 1995.

A huit heures, nous nous rendons avec madame MOJENS chez le ministre du plan, monsieur Jean BIRARA, avec qui nous avons un long entretien à 9 heures trente.

Monsieur BIRARA nous communique les éléments suivants :

En ce qui concerne RWABUKUMBA Séraphin.

- Jean BIRARA a travaillé de 1964 à 1985 à la banque nationale. Il y a occupé durant trois ans le poste d'administrateur, ensuite durant trois autres années le poste de vice-gouverneur et durant 15 ans, le poste de gouverneur.

- Il a engagé RWABUKUMBA Séraphin à la banque nationale en 1971 à la demande du beau-père du président HABYARIMANA. A partir de 1976, RWABUKUMBA est devenu chef du service "Etrangers" à la Banque nationale. En cette qualité, il disposait de ce qu'on appelle le "chiffre", c'est-à-dire qu'il avait accès aux livres qui contiennent les codes de transfert.

- Jusqu'en 1985, RWABUKUMBA disposait de la signature "catégorie B", qui n'est valable que pour les décisions internes. Pour les décisions externes, la signature B devait être contresignée par une personne ayant la signature "catégorie A". Le gouverneur de la banque nationale lui-même avait le pouvoir de signer seul.

- Tant que monsieur BIRARA était gouverneur, il a eu le sentiment qu'il maîtrisait la situation et qu'il n'y avait pas de "tripotage" étant donné que les contrôles internes étaient à cette époque très efficaces. RWABUKUMBA n'avait pas l'occasion de faire pression sur les banques étant donné que le gouverneur de la banque nationale en aurait été averti.

- Lorsque monsieur BIRARA a quitté la banque nationale, RWABUKUMBA était toujours au service "Etrangers" mais la situation s'est détériorée totalement. En tant que beau-frère du président HABYARIMANA, il a commencé à extorquer les commerçants. Il les menaçait directement et le faisait même au nom du président.

Malgré le fait qu'il y avait au dessus de RWABUKUMBA un gouverneur, deux vice-gouverneurs et des directeurs, c'est RWABUKUMBA qui menait en fait les opérations. La première mesure qu'il a prise a été que son service "étrangers" ne pouvait plus être contrôlé. Il a également reçu la signature "catégorie A". Dès lors, il lui suffisait de trouver un complice ou quelqu'un qu'il mettait sous pression et ayant la signature catégorie B pour réaliser toutes les opérations qu'il voulait.

- Il avait le pouvoir de fait sur la banque commerciale et sur la BACA (banque continentale africaine). Le directeur de la BACA était MUSABE, frère de BAGOSORA Théoneste. A partir de 1991, les achats d'armes passait par le BACA. Dans la balance de paiement, les livraisons d'armes étaient rubriquées sous "erreurs et omissions" à la Banque Nationale.

- HABYARIMANA touchait des commissions sur les ventes d'armes au Rwanda, en ce compris les armes livrées au FPR. C'est paradoxal mais comme il s'agissait d'une affaire purement commerciale, cela a été possible. Les encaissements des commissions se faisaient à la BBL par MAJAMBERE Silas, qui réside à l'heure actuelle en France. Il avait un compte commun avec SAGATWA. Comme MAJAMBERE a tenté de s'approprier les deux derniers versements de commission, le compte a été bloqué.

- Ce qui a fait la fortune de l'entourage du président, c'est la cocaïne qui venait du Guatemala, via Abijan et Kigali et arrivait en Europe (France). L'avion personnel du président était utilisé pour ce trafic.

Séraphin RWABUKUMBA aurait organisé des trafics de drogue vers la Belgique ; il la remettait à un habitant de Rhode Saint Genèse, qui faisait un commerce d'antennes paraboliques avec le Rwanda. Le juge d'instruction BULTHE aurait été chargé d'une instruction sur le trafic d'armes et de cocaïne dans lequel HABYARIMANA aurait été impliqué.

- Séraphin RWABUKUMBA en parlait lui-même et ne s'en cachait pas. Séraphin RWABUKUMBA a été évacué le 10 avril 1994 avec la famille de feu le président HABYARIMANA.

- Les fonds de la famille du président HABYARIMANA se trouveraient sur des comptes ouverts au nom de la fille aînée de RWABUKUMBA Séraphin. Elle aurait des comptes à la BBL, à la banque continentale de Luxembourg et au Canada.

- RWABUKUMBA et BAGOSORA étaient partout dans des associations où il y avait de l'argent. Un frère canadien qui travaillait à Rambura et qui aurait découvert des magouilles a été assassiné à Kigali. Il travaillait dans une agence financée par le Canada. Il serait question de 40 millions de F.rwandais qui auraient été détournés.

- Pour monsieur BIRARA, Mr ZIGIRANYIRAZO Protais (Mr Z, frère de RWABUKUMBA Séraphin) serait le grand responsable et planificateur du

génocide avec SAGATWA qui est mort dans l'avion présidentiel. HABYARIMANA était un faible et en 1992-1993, les membres de sa famille (belle-famille) et des officiers militaires s'étaient réunis et avaient considéré qu'il devait quitter le pouvoir mais ils ne savaient pas comment procéder.

En ce qui concerne le déclenchement des événements le 6 avril 1994.

BAGOSORA avait été un moment la bête noire de la famille du président parce qu'il avait épousé une fille du sud. Ce n'est qu'après le début de la guerre en 1990 qu'il a été récupéré.

Monsieur BIRARA Jean habitait le quartier de la Garde présidentielle au moment des événements. Le 6 avril 1994, à 19 heures, soit avant l'attentat sur l'avion présidentiel, la garde présidentielle avaient déjà établi des barrières. C'est la première fois qu'on voyait cela, c'était du jamais vu. Mr BIRARA ne pouvait plus sortir de chez lui. Son fils qui vit à Bruxelles a été également témoin de cela.

Suivant des témoins qui étaient présents dans la maison du président la nuit des événements et qui l'ont répété à Mr BIRARA mais qui n'osent pas témoigner, la femme du président HABYARIMANA a ordonné les premiers massacres.

Avant les événements, BAGOSORA était parti en congé vers le 30 ou 31 mars. Le 4 ou le 5 avril, il est revenu brusquement à Kigali alors que ce n'était pas prévu. Lors d'une réception chez les Ethiopiens ou les Egyptiens à ce moment, il a déclaré qu'il n'était pas d'accord que le président se rende à Dar El Aslam et que s'il y allait, il aurait des problèmes. BAGOSORA a créé l'association AMASASU qui regroupait les officiers opposés à Arusha.

D'après ce que Monsieur BIRARA aurait entendu, le soldat qui aurait tué la première ministre se serait suicidé par après.

Le nomme Jean-Léonard SEBUTYONGERA était dactylographe à la présidence. Il était originaire du village du président.

En ce qui concerne HIGANIRO Alphonse.

HIGANIRO était partie à la planification des massacres. Il était de la CDR et son épouse était encore plus extrémiste que lui. Lors du premier contact qu'il aurait eu avec sa belle-mère à son arrivée à Bruxelles, il aurait qu'il n'y avait pas assez de morts. Quatre personnes auraient été témoins de ces propos mais Monsieur BIRARA ne souhaite pas donner leurs noms.

Suivant monsieur BIRARA, il y avait des personnes tutsi ou ayant des liens familiaux avec des tutsi qui étaient plus extrémistes hutu que les Hutu-extrémistes pour se dédouaner aux yeux de ces derniers.

En ce qui concerne RUHIGIRA Enoch.

Monsieur BIRARA ne pense pas qu'il est mêlé à cette histoire. BIRARA l'avait mis en garde d'être trop proche du président. Comme il n'était pas du Nord, RUHIGIRA n'était pas au courant de tout.

En ce qui concerne RWAGAFILITA Pierre Célestin.

Sa femme était du Nord tandis que lui ne l'était pas. Il est connu surtout comme l'homme des massacres qui ont lieu au Burundi en 1988. Il est l'incitateur direct des massacres qui ont eu lieu en avril 1994 dans la préfecture de KIBUNGO. Il ne s'en cachait d'ailleurs pas. Il serait atteint d'un sida fort avancé.

En ce qui concerne BIKINDI Simon.

Il était de la même commune que Mr BIRARA. Il a repris des vieilles chansons des tutsi du nord. Il a rédigé des paroles d'une haine incroyable. Il participait à des meetings CDR et il chantait ses chansons en fin de meeting. Il habitait le quartier de KATENGA à Kigali où il y avait des troubles quasi tous les jours.

Entretemps, monsieur VER ELST se rend au service de documentation de la gendarmerie où contact est pris en vue d'un entretien avec le major Cyriaque HABYARABATUMA.

Nous nous rendons ensuite à la prison de Kigali où il est procédé à l'audition de Jean-Baptiste MUKINBILI.

A 13 heures, Monsieur VER ELST rencontre le lieutenant Francis MUTIGANDA. Contrairement aux informations reçues, celui-ci lui communique qu'il ne dispose d'aucun document concernant KANYABASHI Joseph. Il a séjourné effectivement dans la maison de ce dernier à Butare mais l'intérieur de la maison était noir de fumée étant donné que le feu avait été bouté aux documents qui s'y trouvaient. Il a précisé qu'en regard au retard du début des massacres à grande échelle à Butare, les responsables de ces massacres avaient eu le temps de très bien préparer ces massacres et de veiller à ne laisser aucune trace derrière eux.

A 14 heures, nous avons un entretien formel avec monsieur Colin PORT, chef des enquêtes du tribunal international pour le Rwanda.

A 16 heures, nous rencontrons le major Cyriaque HABYARABATUMA, responsable de la gendarmerie de Butare qui a été muté le 19 avril 1994, dont l'audition fait l'objet d'un procès-verbal distinct.

A 18 heures, nous accompagnons Monsieur Kibibi KAMANZI pour tenter de chercher chez une personne particulière habitant Kigali des documents relatifs à la planification du génocide. Lorsque nous arrivons sur place, cette personne nous annonce qu'elle a brûlé ces documents de peur que la gendarmerie ne les

trouve chez elle. Nous avons l'impression que cette personne se méfie de nous et n'ose pas nous communiquer ces documents, impression qui nous est confirmée par après par monsieur Kibibi KAMANZI.

Vendredi 23 juin 1995.

Nous nous rendons dans les locaux de la coopération où nous terminons la rédaction des procès-verbaux et à l'établissement de photocopies de ceux-ci.

Pour sa part, Monsieur VER ELST se rend au service de documentation de la gendarmerie où le second Lieutenant John KARANGA lui remet une cassette audio contenant les enregistrements des discours tenus par le président intérimaire SINDIBUKWABO, le premier ministre Jean KABANDA et le discours en réponse à ce dernier de KANYABASHI Joseph.

Entretiens, à 11 heures, nous nous rendons au parquet de Kigali où nous avons un entretien avec monsieur le Procureur de la république.

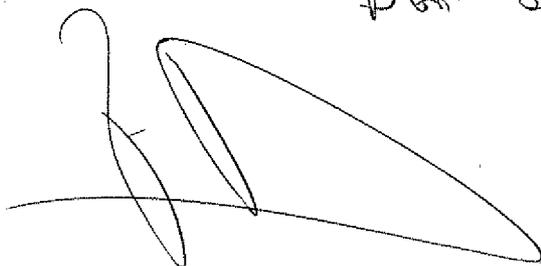
Samedi 24 juin 1995.

Nous prenons à 7 heures l'avion à destination de Bruxelles.

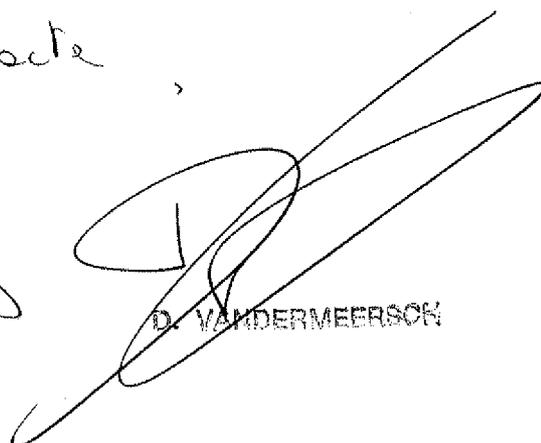
Nous rencontrons dans l'avion monsieur le ministre de la Justice Alphonse NKUBITO qui se rend à La Haye pour la prestation de serment des juges du tribunal international. Nous avons ainsi l'occasion d'évoquer avec monsieur le Ministre de la Justice les questions relatives à la mise en place du tribunal international.

Nous arrivons à Bruxelles-National à 17 heures 15.

Dont acte



MOIJENS Fr.



D. VANDERMEERSCH